Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Risques d'Inondation sur l'arrondissement de Lille

1- Contexte et outils existants de la Gestion et la Prévention des Risques

2- Les outils de gestion des risques d'inondation à venir

3- Débats autour de la gouvernance

1- Le contexte

L'arrondissement de Lille se caractérise par :

- des inondations par débordement de cours d'eau et de leurs principaux affluents

La Marque : principaux affluents : le Zécart, la Petite Marque, le Canal de Roubaix
La Deûle : principaux affluents : le Canal de Seclin, la Naviette, la Marque

Photos de débordement de la Marque :

à Wasquehal en décembre 2000

HEM, janvier 2003

1- Le contexte

- des inondations par ruissellement lors d'évènements pluvieux intenses

Inondations par ruissellement à Halluin en juin 1998

Inondations par ruissellement à Neuville-en-Ferrain en juillet 2005

Inondations par ruissellement à Linselles en juillet 2007

1- Les PPRi

Les outils de gestion des risques existants:

- **Le PPRi de la Lys aval approuvé le 21/07/2005**
- **Le PPRi ruissellement Wahagnies Ostricourt approuvé le 21/06/2008**

1- Les PPRi

Les outils de gestion des risques en cours d'élaboration :

- **Le PPRi de la Marque**
- **Le PPRi ruissellement Nord-Ouest de l'arrondissement de Lille**

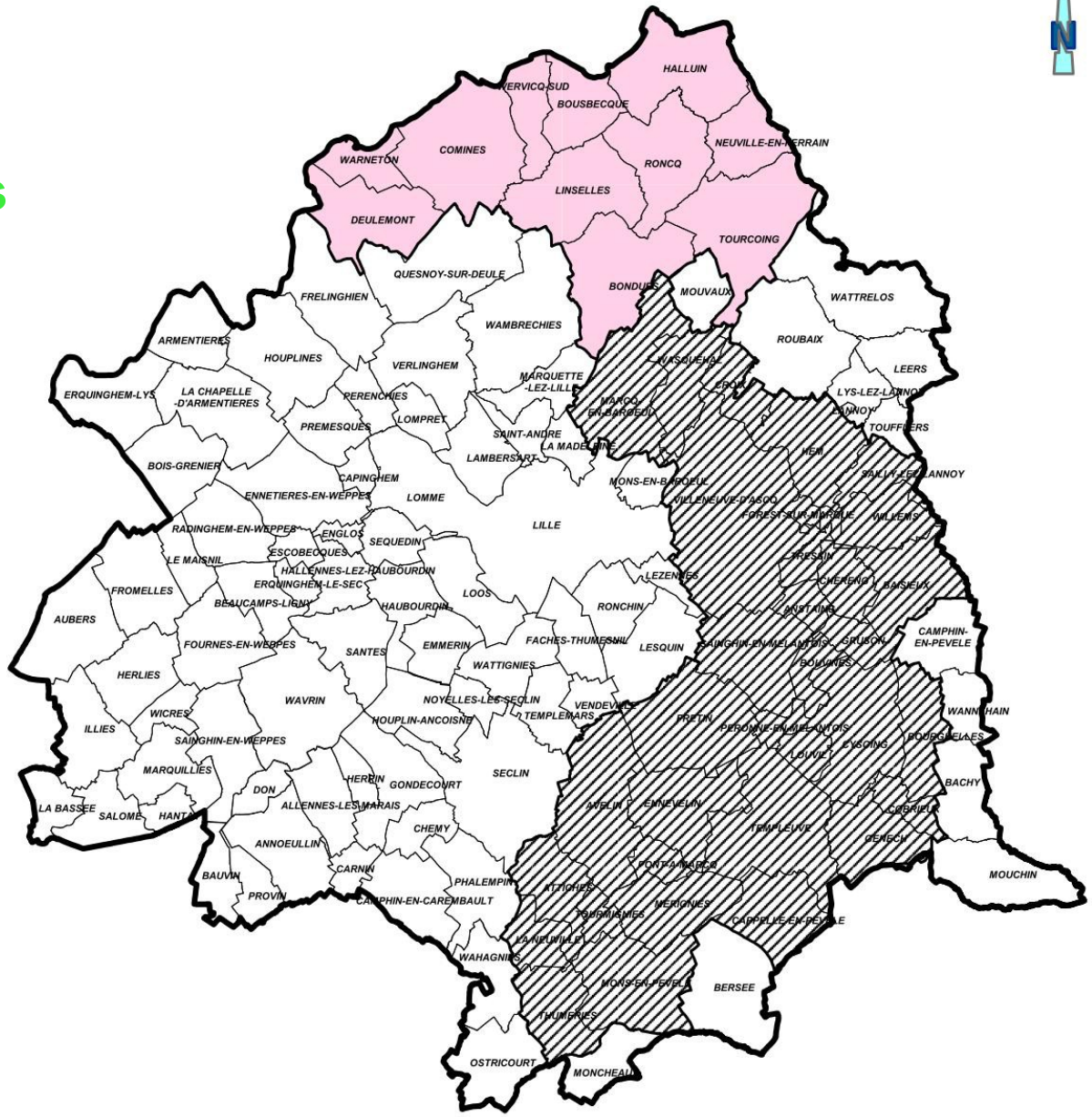

PPRi ruissellement NO de l'arrondissement de Lille

PPRi de la Marque

1 - Les PPRi

Le PPRi de la Marque

- **Prescription** : 29/12/2000
- **Porte sur 39 communes dont 18 concernées par le TRI de Lille :** Anstaing - Attiches - Avelin – Baisieux – Bersée - Bondues - Bourghelles - Bouvines – Cappelle-en-Pévèle - Chereng - Cobrieux - Croix - Cysoing - Ennevelin - Forest-sur-Marque - Fretin – Genech - Gruson - Hem - La Neuville - Lesquin – Louvil - Marcq-en-Baroeul - Marquette-lez-Lille - Mérignies - Mons-en-Pévèle - Mouvaux - Péronne-en-Mélantois - Pont-à-Marcq - Sailly-lez-Lannoy - Sainghin-en-Mélantois - Templeuve - Thumeries - Tourmignies - Tressin - Villeneuve-d'ascq - Wannehain - Wasquehal - Willems.
- **Lancement des études :** 22 novembre 2010
- **Avancement :** l'aléa de référence et les enjeux ont fait l'objet d'une première concertation en février 2013. Les objectifs de prévention seront définis à la fin de l'année 2013
- **Approbation théorique :** avril 2015 (enquête publique : fin2014 / début 2015)

1- Les PPRi

Le PPRi ruissellement NO de l'arrondissement de Lille

- **Prescription :** 13/02/2001
- **Porte sur 11 communes dont 9 concernées par le TRI de Lille :** Bondues / Bousbecque / Comines / Deulemont / Halluin / Linselles / Neuville-en-Ferrain / Roncq / Tourcoing / Warneton / Wervicq-Sud
- **Lancement des études** : 23 janvier 2012
- **Avancement :** les aléas historiques ont été concertés fin 2012. La méthodologie pour l'analyse des enjeux est en cours d'élaboration. L'aléa de référence ainsi que les enjeux seront connus à la fin de l'année 2013.
- **Approbation théorique** : septembre 2015 (enquête publique mi-2015)

1 – Exemples d'autres démarches

La Gestion des eaux pluviales sur le périmètre de LMCU

LMCU par sa compétence en matière de gestion des eaux pluviales qu'elle détient depuis 1967 met en œuvre différentes mesures de gestion du risque inondation :

- Création de bassins de tamponnement des eaux pluviales (protection)
- Travaux sur le réseau d'assainissement (protection)
- Inscription dans le Plan Local d'Urbanisme, à l'article 4, du principe de Gestion des eaux pluviales à la parcelle (prévention)
- Publication d'un guide de gestion des eaux pluviales fin 2012 (prévention/information)

1 – Exemples d'autres démarches

Entretien de la Becque de Neuville et ses affluents

Cette action est portée par le Syndicat intercommunal d'assainissement de la becque de Neuville et de ses affluents (SIABNA) auquel adhèrent 5 communes du TRI : Halluin, Neuville-en-Ferrain, Linselles, Roncq et Tourcoing

Le syndicat se substitue aux propriétaires riverains pour l'entretien de la Becque de Neuville et ses affluents.

Le syndicat a pour objectif la mise en chantier d'un projet d'entretien et de remise en valeur de ces cours d'eau :

- entretien de berges
- la remise en place de fonds de rivière
- le curage des becques et l'entretien courant

1 – Exemples d'autres démarches

Aménagements hydrauliques du haut bassin versant de la Marque par la CCPP

La Communauté de Communes du Pays de Pévèle, disposant d'une compétence en matière de lutte contre les inondations, a mis en place différents projets visant à réduire les conséquences des inondations

Les aménagements du haut bassin versant de la Marque concernent 6 communes dont Avelin située dans le périmètre du TRI de Lille (communes concernées : Attiches, Avelin, Cobrieux, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Tourmignies)

Les aménagements consistent en la création de digues et de zones d'expansion de crues dimensionnées pour des événements décennaux. Des redimensionnements d'ouvrages d'Art situés sur la Marque sont également prévus

Les aménagements ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 22 janvier 2013. L'enquête parcellaire est actuellement en cours.

1 – Exemples d'autres démarches

Autres projets portés par la CCPP, sur des communes situées hors TRI

- Bassin de rétention à Genech
- Étude Ruissellement à Louvil
- Aménagement d'une zone de rétention à La Neuville
- Projet INTERREG PLICI (Projet de Lutte Intégrée Contre les Inondations)

2- La Directive Inondation

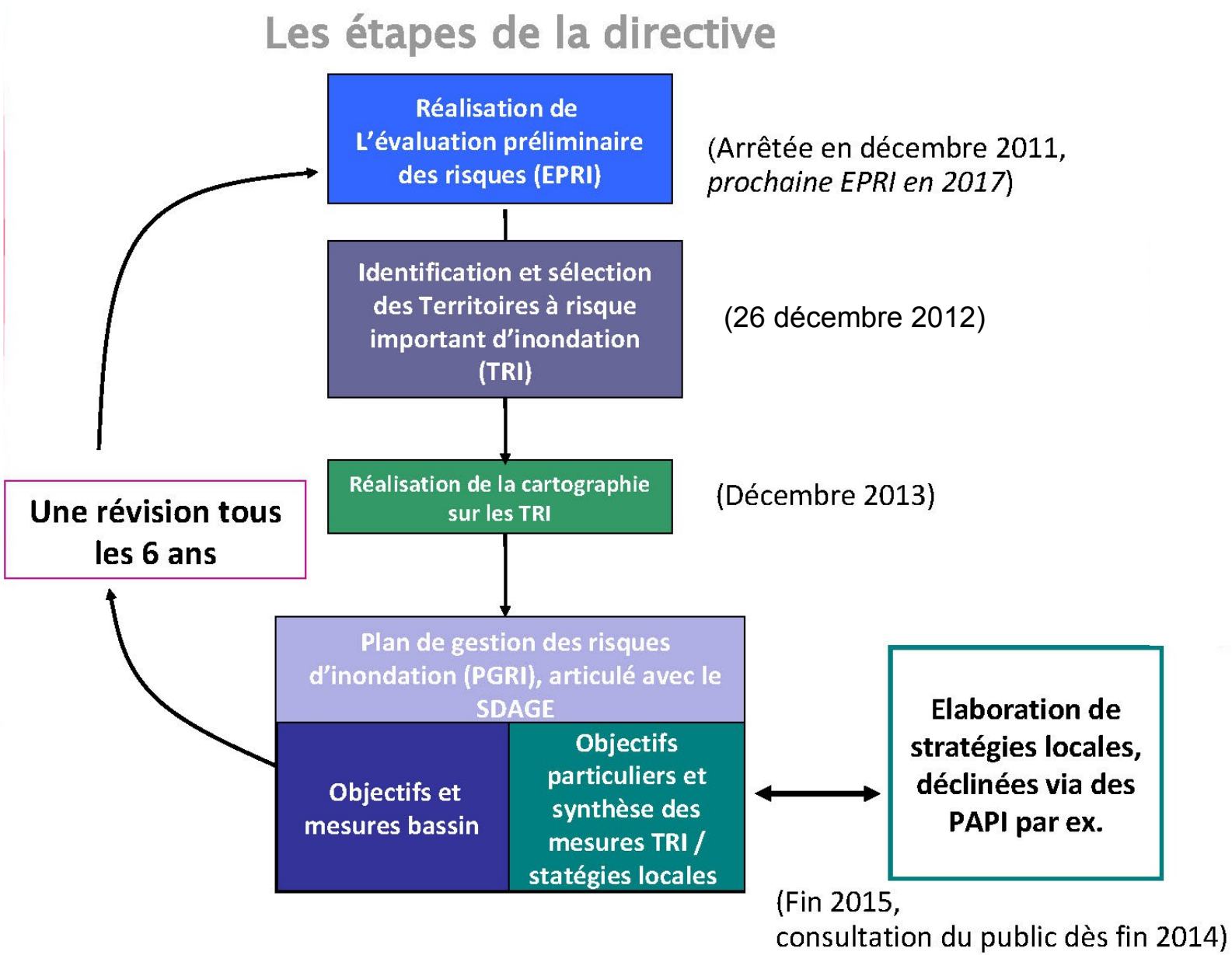

2- La Directive Inondation

Plusieurs échelles de travail

Échelle nationale : Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

Échelle du bassin Artois Picardie : Élaboration du Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI)

Échelle locale : « Stratégie locale » d'application à l'échelle des territoires à risque important d'inondation (TRI) et des périmètres de gestion associés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

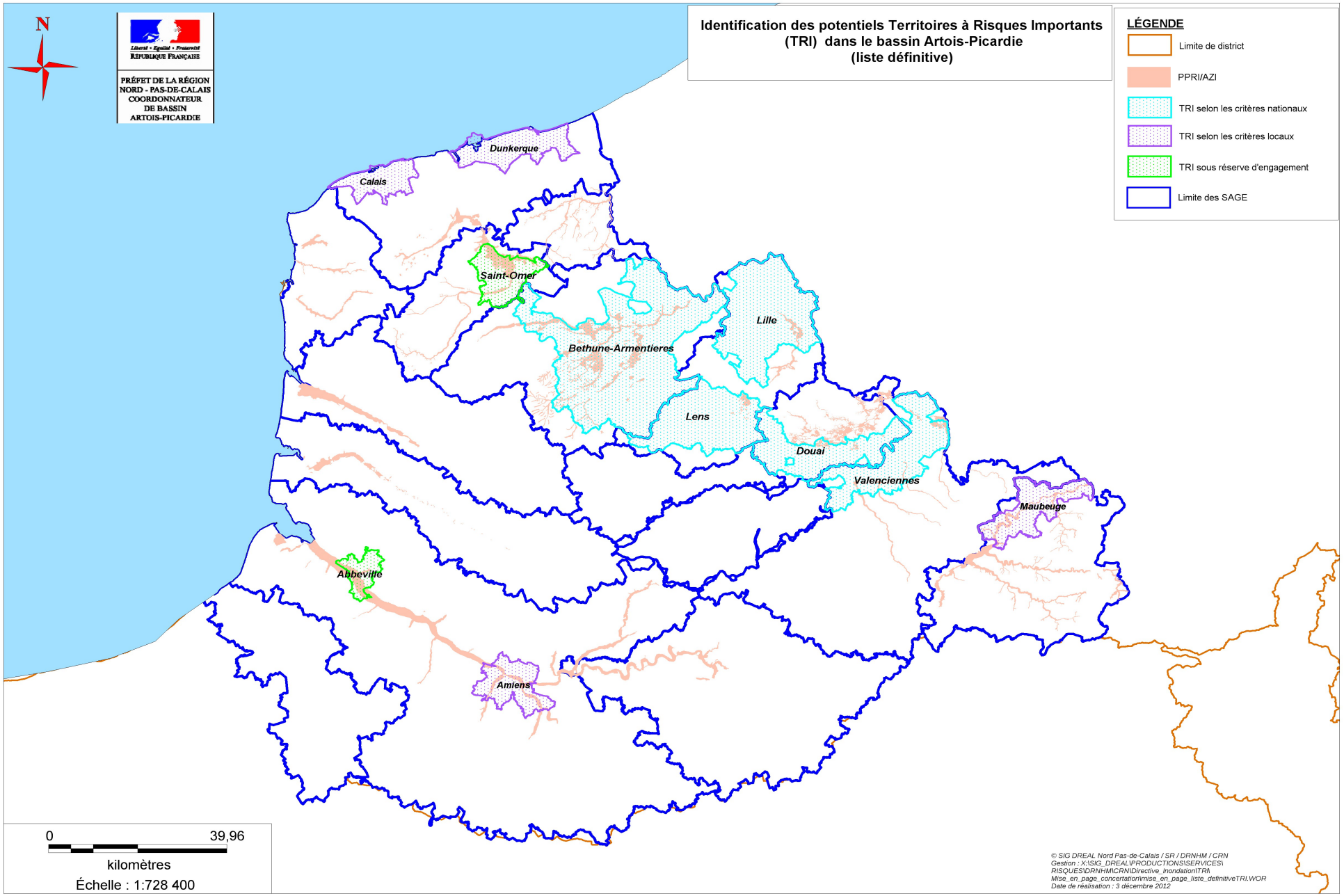

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Territoire à Risques Importants (TRI) de Lille
Typologie de l'aléa : débordement de la Marque, de la Lys et de la Deûle

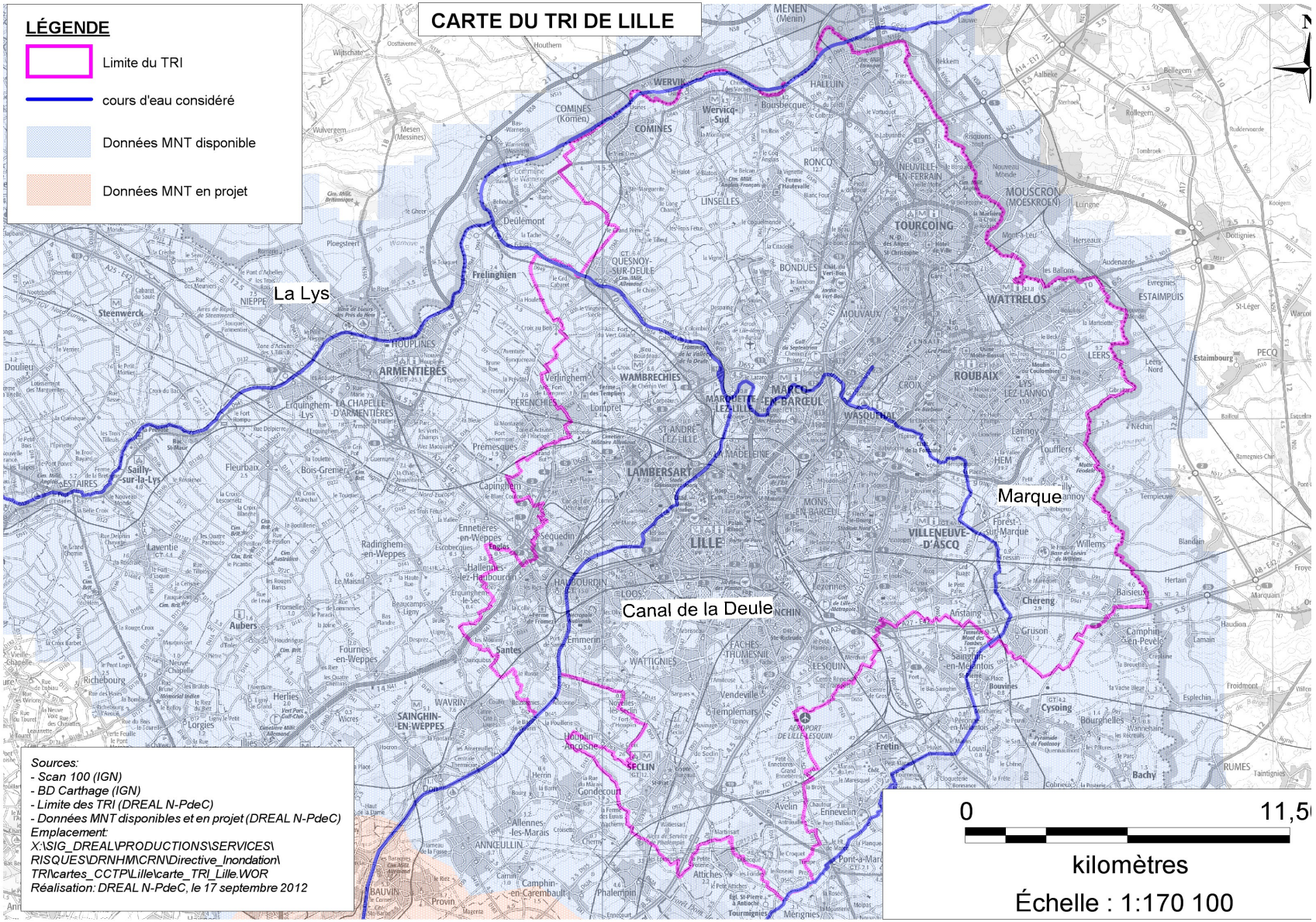

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 2 en cours : approfondissement des connaissances cartographiques

D'ici fin 2013, pour chaque TRI : cartographie des surfaces inondables et les risques sur les événements:

- fréquents (T< 30ans)
- moyens (100<T<300 ans)
- extrêmes (> 1000 ans)

Cartographie au 1/25 000ème

- **Objectif** : affiner la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations en vu de réaliser des Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) et de fixer les objectifs des Stratégies Locales

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

Le périmètre du TRI n'est pas le périmètre de gestion: la réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI est programmée sur un territoire plus large, qui est celui de la stratégie locale.

Les stratégies locales, actuellement préfigurées par les PAPI « nouvelle génération », ont vocation à permettre de réduire les conséquences négatives des inondations sur son périmètre

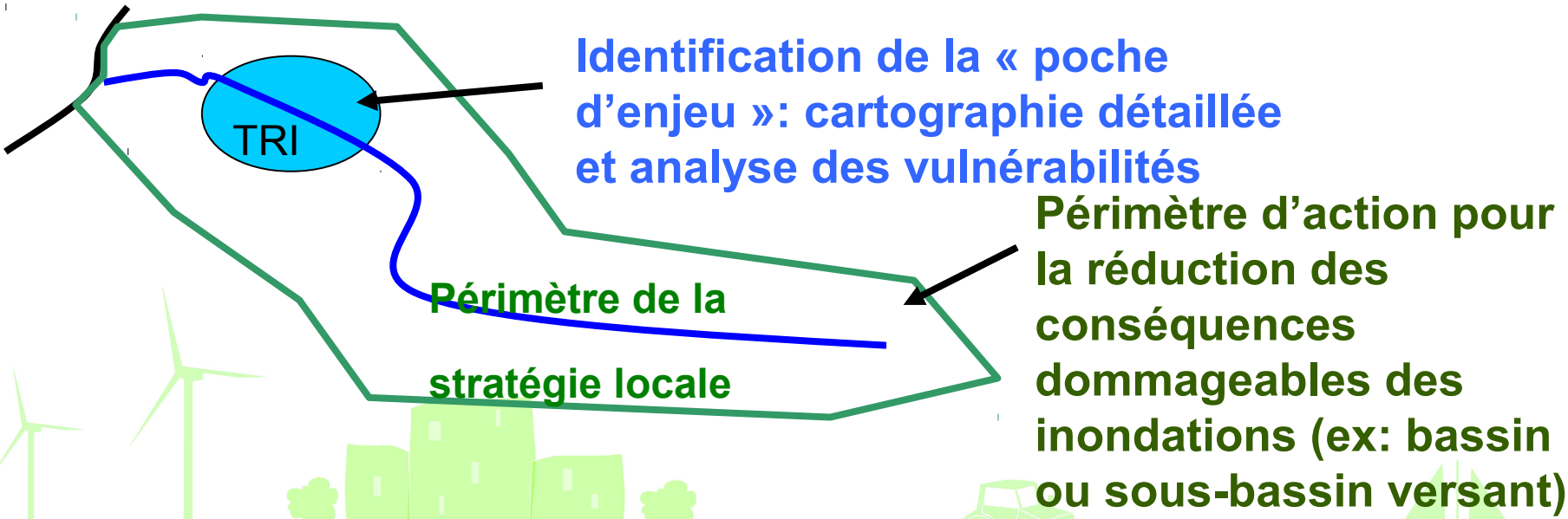

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

Contenu des stratégies locales, approuvées par le(s) Préfet(s) concerné(s) (après avis du Préfet coordonnateur de bassin):

- **Un diagnostic** (issu de l'EPRI et de la cartographie)
- **Des objectifs** fixés par le PGRI à minima pour le ou les TRIs correspondants, et qui peuvent concerner l'ensemble du périmètre de la stratégie, à l'horizon 15-20 ans
- **Un programme d'actions** (à l'instar des PAPI) concourant à la réalisation de ces objectifs (mesures de court, moyen, long terme) sur l'ensemble des champs de la gestion des risques d'inondation – qui devra être évalué et révisé à chaque cycle de la directive

Portée des stratégies locales :

- En tant que telles, pas de portée juridique directe
- Portée indirecte via le PGRI, à la portée juridique étendue, et qui inclut une synthèse des stratégies et de leurs mesures.

Phase 3 en cours de démarrage : élaboration des stratégies locales

<u>rôle de la Structure Porteuse</u>

- **Le porteur de la stratégie aura pour rôle le pilotage et la coordination, en partenariat avec l'Etat, de l'élaboration puis de la mise en œuvre de la stratégie locale**

<u>Organisation</u>

Au niveau local - Stratégie Locale

association des parties prenantes :
Etat / structure porteuse / parties prenantes

Au niveau bassin – Stratégies Locales et Plan de Gestion des Risques Inondations

Création d'un <u>Comité Territorial Stratégique</u> (CTS) qui donnera l'impulsion pour la mise en place et le suivi à la fois des stratégies locales et du PGRI.

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

Objectif

- **Faire émerger parmi les parties prenantes les porteurs des stratégies locales <u>reconnus</u> par l'ensemble des acteurs locaux**
- **Créer et organiser la gouvernance de gestion des risques à l'échelle du périmètre des stratégies locales**

2- La phase opérationnelle de Directive Inondation

La Méthode

Convier l'ensemble des parties prenantes à des réunions de prospection sous présidence des sous-préfectures avec la participation de la DREAL et de la DDTM

Ces réunions ont pour objet :

- la présentation de la Directive Inondation, sa finalité, le rôle des parties prenantes, le rôle des porteurs des stratégies locales

- les premières réflexions sur l'identification des porteurs de stratégies locales et sur les modalités de gouvernance de gestion du risque inondation.

3- Débats autour de la gouvernance

Préalablement au travail sur la définition de la stratégie locale de gestion des risques, une gouvernance locale doit être définie en tenant compte de l'organisation territoriale complexe des EPCI ayant des compétences en rapport avec les inondations, cours d'eau et eaux pluviales :

- Assainissement
- Lutte contre les inondations, gestion des cours d'eau
- Urbanisme

3- Débats autour de la gouvernance

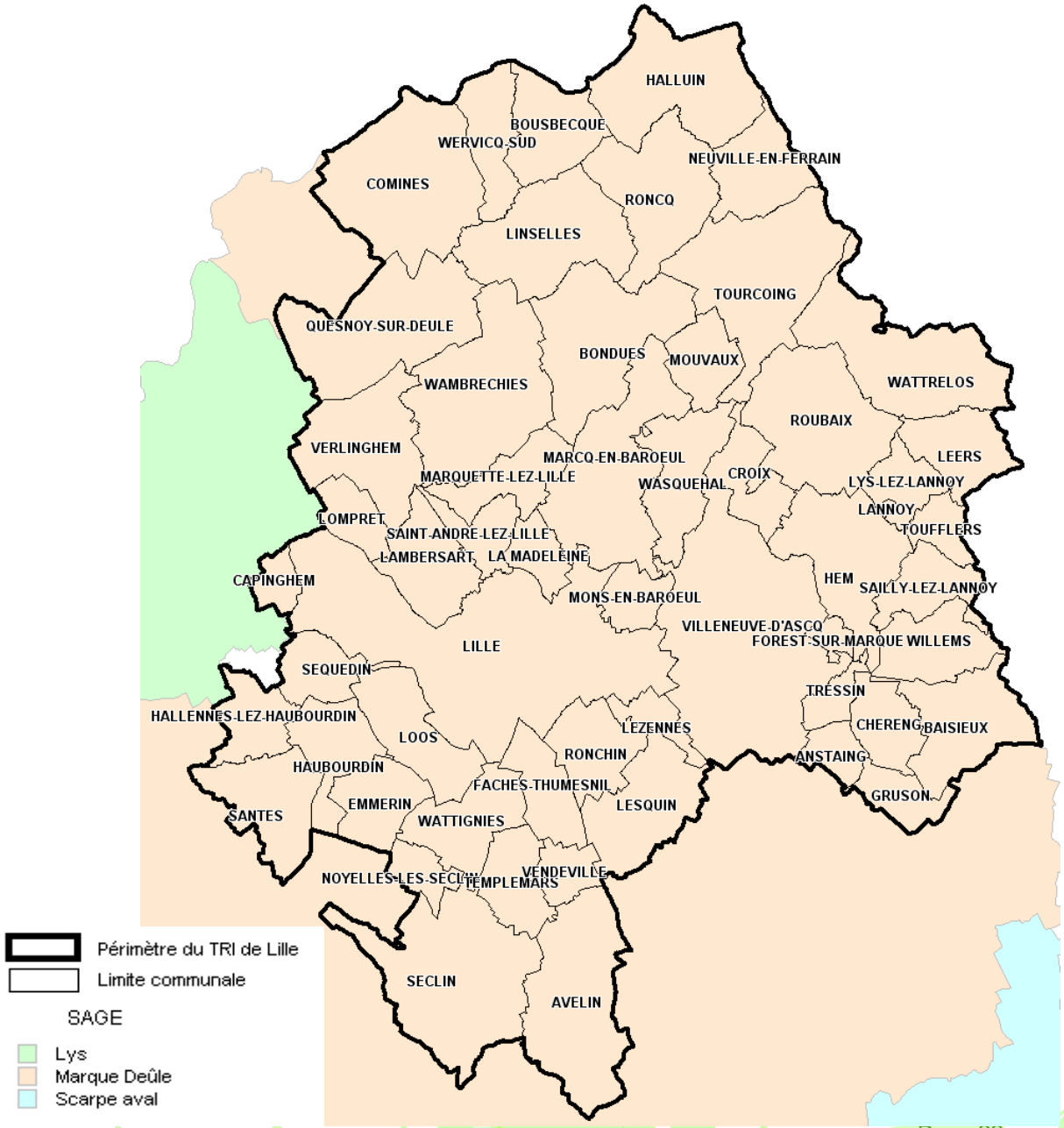

SAGE :

100% des communes du TRI se situent dans le périmètre du SAGE Marque-Deûle.

LMCU est la structure animatrice du SAGE

3- Débats autour de la gouvernance

Les différents syndicats d'assainissement

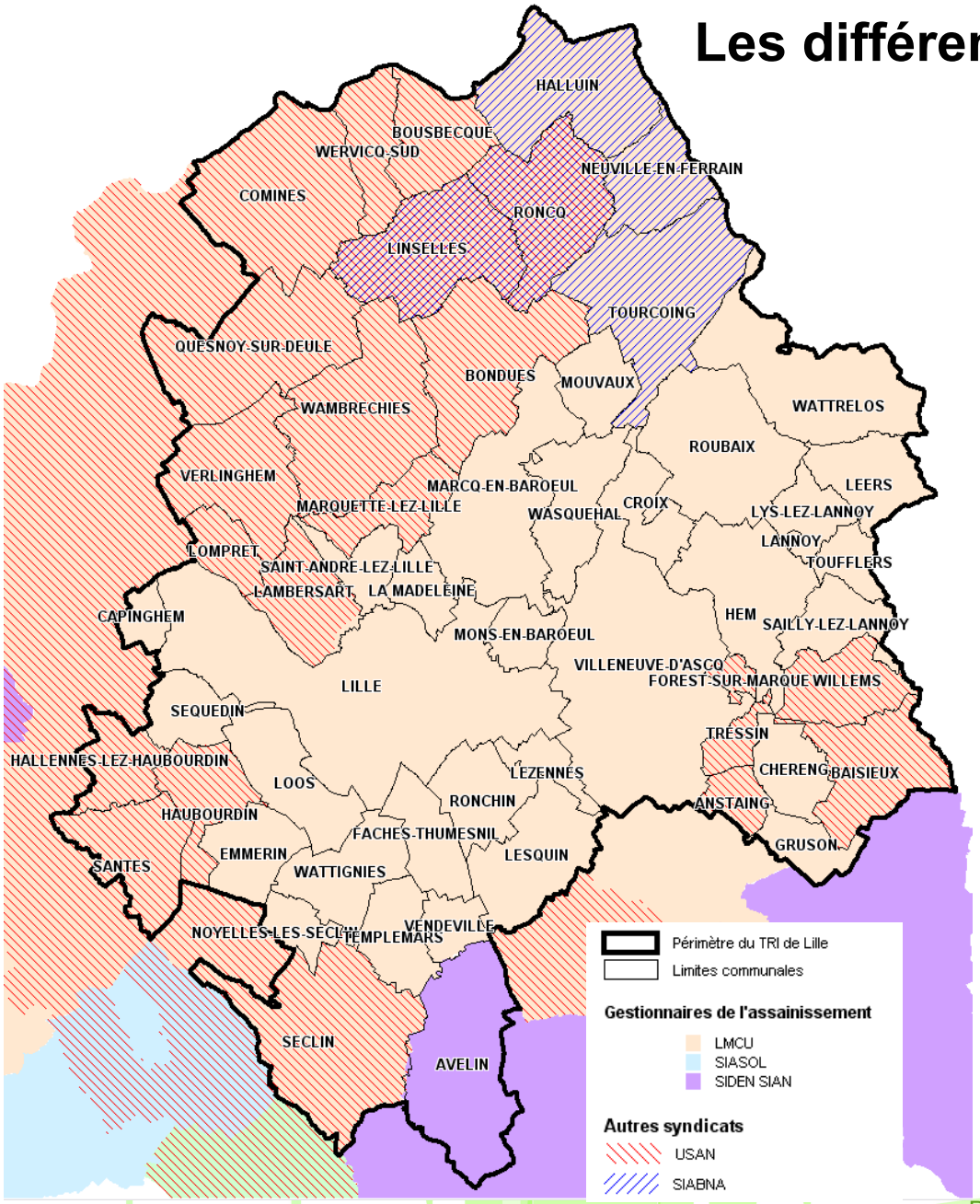

Gestionnaire de l'assainissement :

- LMCU pour 55 communes sur 56
- SIDEN-SIAN (Noréade) pour Avelin

Gestion des cours d'eau,
Lutte contre les inondations :

- L'USAN couvre 21 communes du TRI :
  Compétence en « hydraulique » visant notamment à lutter contre les inondations (entretien des cours d'eau, création de zones d'expansion de crues)

- Le SIABNA couvre 5 communes du TRI.
  En charge de la gestion des becques non domaniales

3- Débats autour de la gouvernance

Les EPCI

- **Lille Métropole Communauté Urbaine** couvre 55 des 56 communes du TRI (hors Avelin qui fait partie de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle)

  LMCU possède la compétence en matière de gestion des eaux pluviales

- **La CCPP** est compétente en matière de lutte contre les inondations

- **Structures compétentes en urbanisme**
  - Le SCOT de Lille est porté par le Syndicat Mixte du SCOT
  - LMCU détient la compétence en urbanisme
  - Avelin est compétente en matière d'urbanisme

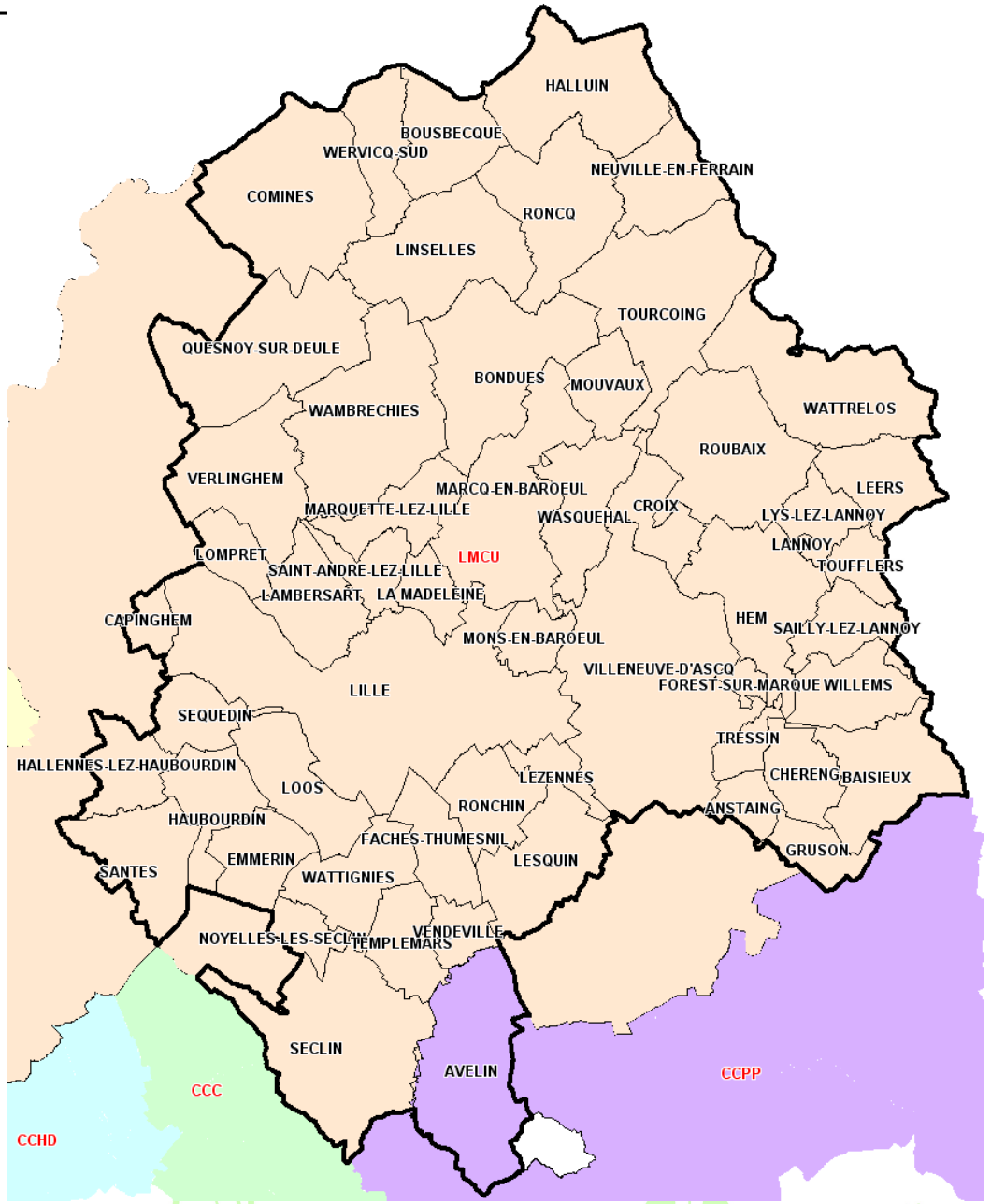

3- Débats autour de la gouvernance

Les EPCI / Carte des EPCI de l'arrondissement de Lille

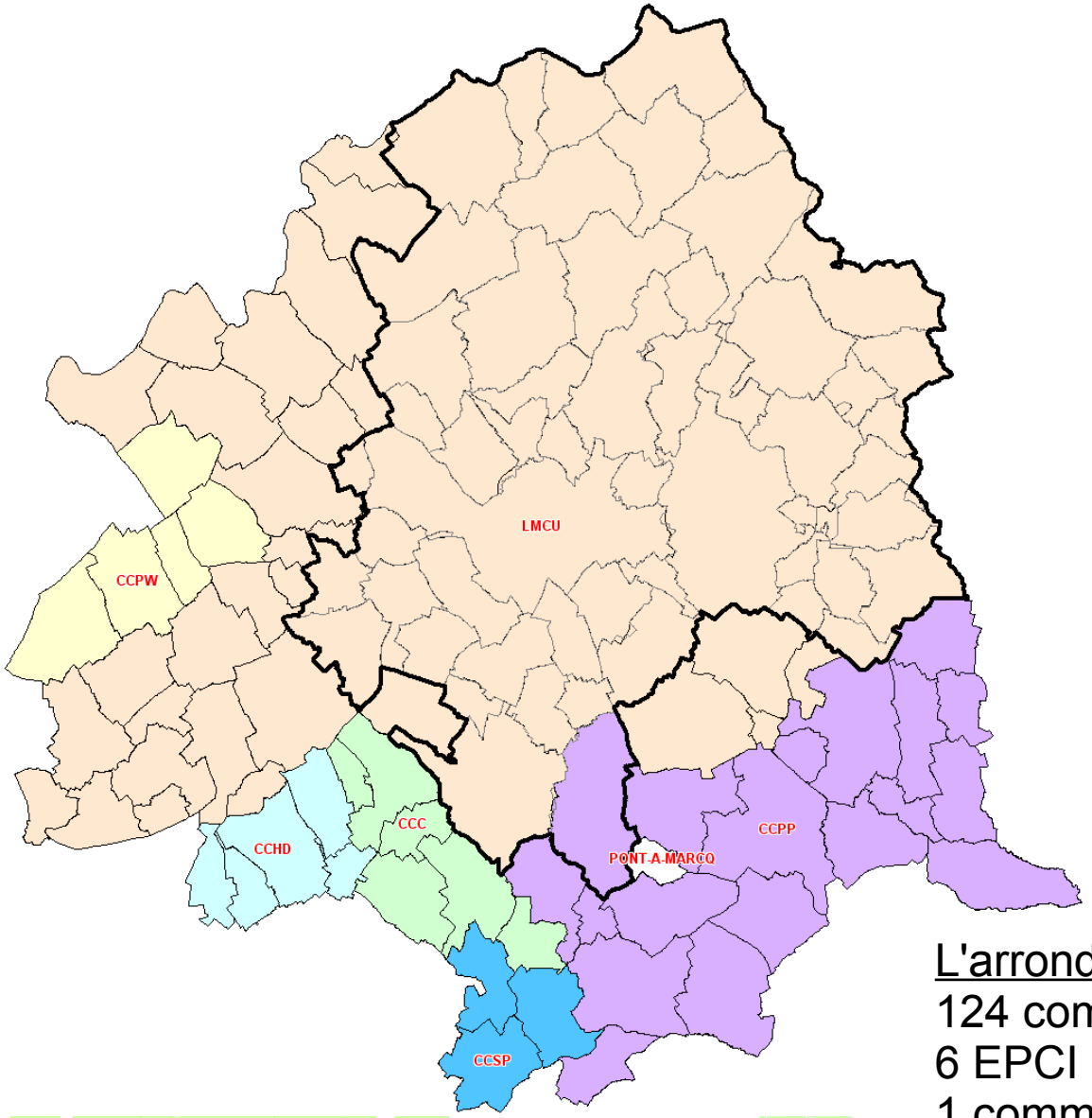

Légende :

Périmètre du TRI de Lille
Limites communales

EPCI

- Pont-à Marcq (Commune Autonome)
- CC du Carembault
- CC de la Haute-Deûle
- CC du Pays de Pévèle
- CC du Pays des Weppes
- CC du Sud Pévélois
- Lille Métrople Communauté Urbaine

L'arrondissement en chiffres :
124 communes
6 EPCI
1 commune autonome